

MARTINE PINVILLE

SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SO CIALE ET SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Discours

Paris, le 21 avril 2016

Ouverture par Martine PINVILLE du séminaire de promotion et de valorisation des groupements d'employeurs

Jeudi 21 avril 2016-

Mesdames, Messieurs, les parlementaires,

Mesdames, Messieurs, les élus,

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous exprimer ma profonde satisfaction d'accueillir à Bercy la 1^{ère} manifestation organisée par les pouvoirs publics en faveur des groupements d'employeurs.

Outils de la sécurité pour le salarié et de la flexibilité pour les entreprises, les groupements d'employeurs sont un dispositif utile pour la collectivité. Ils permettent le développement de l'emploi, notamment dans des phases de démarrage ou d'accélération de l'activité. Pourtant, ce dispositif reste insuffisamment utilisé : c'est pour mettre en valeur ses atouts que nous sommes réunis aujourd'hui.

Les groupements d'employeurs soutiennent la flexibilité, l'économie locale et la compétitivité

Nous le constatons tous, certaines entreprises hésitent à embaucher faute de visibilité. Cette hésitation peut être levée grâce à la solution, sécurisée pour le salarié comme pour l'entreprise, du groupement d'employeurs.

1 - Le groupement d'employeurs peut intervenir <u>à tous les stades de la vie de l'entreprise</u> : au moment de son <u>démarrage</u>, lorsque son besoin de certaines compétences est réel mais limité, ou bien qu'elle n'a pas encore les moyens de recruter à temps plein ; <u>lorsqu'elle prend son essor</u>, et que pour grandir, elle doit pouvoir attirer des profils qu'elle ne peut recruter à temps complet ; <u>dans les temps difficiles</u>, quand elle ne peut plus avancer seule et que, pour lever les obstacles, la réponse ne peut être que collective.





- 2 Le principe du groupement d'employeurs est d'être <u>au service du territoire</u> et de répondre au plus près aux besoins locaux : le groupement d'employeurs fait du sur-mesure pour les TPE/PME. Un groupement d'employeurs possède donc une identité propre, relative aux conditions de montage, à la nature des entreprises et au territoire dans lequel il s'inscrit. Grâce à lui, le tissu économique, le lien social et la qualité de vie du territoire concerné sont renforcés. Alors qu'on évoque la désertification rurale, réjouissons-nous que le groupement d'employeurs puisse contribuer à éviter le départ de nombreuses personnes vers les centres urbains pour trouver un emploi. Par ailleurs, la présence d'un groupement d'employeurs permet de susciter le développement et la création de nouvelles entreprises sur le territoire, assurées de trouver la main d'œuvre ponctuelle (ou durable) dont elles ont besoin.
- 3 Le groupement d'employeurs peut donner une impulsion décisive à la <u>compétitivité des entreprises</u> : les plus petites, celles qui n'ont pas de service RH peuvent, grâce au groupement, réduire leurs coûts de personnel et devenir ainsi plus compétitives ; les entreprises de taille plus importante partagent avec les entreprises sous-traitantes les compétences de salariés qui développent ainsi leur employabilité et peuvent contribuer à améliorer les processus de fabrication de part et d'autre. Le soutien apporté par le groupement d'employeurs est essentiel pour recruter, notamment, dans les métiers en tension, bien identifiés par les filières : soudeurs, chaudronniers, techniciens de l'électricité, autant d'exemples de métiers pouvant parfaitement être exercés dans le cadre d'un groupement d'employeurs.

a) <u>Un premier événement national, prévu dans le plan « Tout pour l'emploi dans les TPE et les PME » du 9 juin 2015</u>

Le séminaire d'aujourd'hui a pour ambition de prolonger la dynamique engagée l'année dernière pour les 30 ans de la loi de 1985. Je voudrais le souligner, les <u>premiers groupements</u> d'employeurs sont nés dans l'agriculture à cette époque sous le gouvernement de Laurent Fabius.

Ce <u>mode d'organisation s'est depuis élargi</u> notamment dans le secteur de l'industrie, du bâtiment mais aussi dans le secteur non marchand, et en particulier dans l'insertion par l'activité économique avec les groupements d'employeurs d'insertion et de qualification (les GEIQ).





Ce séminaire s'inscrit ainsi dans le cadre du plan « Tout pour l'emploi dans les TPE et les PME » du 9 juin 2015, qui a fourni un premier ensemble de mesures en faveur des Groupements d'employeurs, conçues dans la concertation avec les acteurs du secteur, afin de mieux les faire connaître et d'améliorer leur fonctionnement. L'occasion nous est donnée ici de parler des Groupements d'employeurs d'une seule voix, en associant les pouvoirs publics et la société civile, afin de mieux faire connaître leur potentiel sur tout le territoire français.

En prenant connaissance des résultats intermédiaires de l'étude GESTE, vous avez peut-être, vous aussi, été <u>surpris</u> de <u>constater le faible nombre de groupements d'employeurs</u> actifs dans notre pays, en dehors du monde agricole. Pourtant, le dispositif rend gagnants entreprises et salariés : il développe l'emploi et permet à l'activité de démarrer ou de se renforcer. Il est donc important de mieux diffuser l'information le concernant.

L'accompagnement des TPE/PME : mettre en place les relais nécessaires au bon développement des groupements d'employeurs

Pour faire bénéficier davantage de TPE et PME de ces atouts de flexibilité, de proximité et de compétitivité, il apparaît nécessaire de <u>communiquer davantage sur les groupements</u> <u>d'employeurs</u>, et d'accompagner les porteurs de projets, TPE et PME qui souhaitent se regrouper.

Bien souvent, TPE et PME se concentrent sur leur cœur de métier et n'ont pas accès à l'information. Plusieurs d'entre elles ignorent même l'existence des groupements d'employeurs vers qui elles pourraient se tourner si leur offre correspond à leur besoin. Or, différents acteurs déjà présents sur le territoire dans l'accompagnement des TPE et PME – et dont je connais la qualité des interventions dans le domaine – pourraient promouvoir et accompagner la démarche auprès des entreprises, des salariés, des demandeurs d'emploi et employeurs qui offrent des postes à temps partiel. Je pense notamment aux <u>DIRECCTE</u>, qui représentent l'Etat en région, aux <u>Chambres de commerce et d'Industrie</u>, ou encore aux <u>Conseils régionaux</u>. Je sais pouvoir compter sur leur aide et leur soutien pour relayer ce message.





Conclusion

Depuis plusieurs années, les différents ministères soutiennent la mutualisation des emplois (ministère de l'économie, ministère de l'emploi, ministère de l'agriculture, ministère de la ville, de la Jeunesse et des sports). Malgré ce soutien cette démarche reste peu connue dans le monde des entreprises. Nous poursuivrons les efforts.

Mais il vous appartient aussi de mobiliser vos forces sur le terrain pour promouvoir les groupements d'employeurs et appuyer leurs actions.

De nombreux exemples seront évoqués, toute cette journée, à l'occasion des tables rondes. Je me félicite ainsi que soient abordés des sujets comme la flexisécurité, les nouveaux rythmes d'activité, la transition numérique, la montée en gamme, sans oublier les difficultés liées aux phases de restructuration et de réindustrialisation, pour lesquels les groupements d'employeurs peuvent constituer une solution.

Je vous invite donc à vous en servir pour mettre en lumière le potentiel des groupements d'employeurs pour l'activité et pour l'emploi.

Je vous remercie.

Contacts presse cabinet de Martine PINVILLE:

Cihem GHARBI et Sabrine SASSI - 01 53 18 44 13 - sec.secacess-presse@cabinets.finances.gouv.fr

